



## Après avoir une iqtf il y a 1an je suis convocation à la dtsp

Par **MIRE**, le **09/05/2012** à **11:16**

Bonjour,

Je suis actuellement en situation irrégulière après avoir eu mes papiers pendant 8ans aujourd'hui suite a divorce la préfecture a estimé que je n'avais plus le droit d'avoir des papiers pourtant obtenu bien avant le mariage, mais bon bref j'ai eu une invitation à quitter le territoire en février 2011, cette menace est elle toujours valable après an ? Car je suis convoqué au commissariat de police et je ne vois vraiment pas pourquoi car jamais commis de délit quelconque sauf de rester après l'invitation.

je ne sais pas quoi faire courir le risque d'y aller ? j'ai un petit garçon de 14mois ma femme ne travail pas ? ne pas y aller pourrais aussi avoir des conséquences comme la menace d'un arrêté 78 du Code Procédure Pénale.

Vos conseils avisé son la bien venu, merci

Bien cordialement.

Par **citoyen du monde**, le **11/05/2012** à **23:03**

je te conseille de de faire un recours le plus rapidement possible auprès du tribunal administratif, car certaines préfectures abusent, tu constitues un dossier solide justifiant la prise en charge de l'enfant depuis sa naissance.(il faut continuer à subvenir aux besoins de

l'enfant)

on refuse le renouvellement du titre de séjours qu'aux personnes dont la vie commune a cessé avant la 4eme année, au delà de 4 ans tu es apargné, mais il faut faire vite pour éviter les surprises, après l'invitation à quitter le territoire c'est au tour de l'arreté de reconduite aux frontières, je te recommande [www.gisti.org](http://www.gisti.org) ou les forums sur internet